



Tableaux

DE/FR

Conséquences financières pour l'AVS, la prévoyance professionnelle et la Confédération

Dans le cadre de :

Prévoyance vieillesse 2020

Date : 29.06.2017
Stade : Projet mis en votation
Domaine(s) : AVS, LPP

1. Conséquences financières de la réforme pour l'AVS en 2030

(en millions de francs, au prix de 2017, arrondi à 10 millions près)

Mesures Prévoyance vieillesse 2020	Dépenses	Recettes
Harmonisation âge de référence à 65 ans	- 1 220	+ 110
Flexibilisation de la perception de la rente	+ 290	+ 190
Supplément AVS / Relèvement du plafond	+ 1 390	+ 1 400*
Contribution de la Confédération en fonction des dépenses de l'AVS (19,55% des dépenses annuelles)	0	+ 90
Intégralité du pourcent démographique	0	+ 600
Hausse de la TVA	0	+ 2 120
Effet des mesures de la réforme pour l'AVS	+ 460	+ 4 510
Solde	+ 4 050	

* Hausse des cotisations AVS de 0,3 %

Résultat de répartition en 2030	- 3 010
Etat du fonds AVS, en millions de francs	57 540
Etat du fonds AVS, en pourcentage des dépenses annuelles	94 %

2. Conséquences financière sur la somme des cotisations dans la PP en 2030

(en millions de francs, au prix de 2017, arrondi à 50 millions près)

Mesures Prévoyance vieillesse 2020	Cotisations
Mesures à long terme : adaptation de la déduction de coordination, adaptation des bonifications de vieillesse	+ 1 200
Génération transitoire (cotisation au fonds de garantie LPP)	+ 400
Cotisations supplémentaires dans la LPP	+ 1 600

3. Conséquences financières pour les finances fédérales en 2030

(en millions de francs, au prix de 2017, arrondi à 10 millions près)

Mesures Prévoyance vieillesse 2020	Dépenses	Recettes
Contribution de la Confédération en fonction des dépenses de l'AVS (19,55% des dépenses annuelles)	+ 90	
Part de la Confédération au pourcent démographique (de 17 à 0 %)		- 600
Dépenses supplémentaires pour la Confédération	690	

Versions linguistiques de ce document

Deutsche Version: Finanzielle Auswirkungen auf die AHV, die berufliche Vorsorge (BV) und den Bund
Versione italiana: Ripercussioni finanziarie per l'AVS, la previdenza professionale e la Confederazione

Documents complémentaires de l'OFAS

www.bsv.admin.ch/doc-f-pv2020

Informations complémentaires

www.prevoyancevieillesse2020.ch

Contact

Office fédéral des assurances sociales OFAS

Communication

+41 58 462 77 11

kommunikation@bsv.admin.ch